

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS.....	2402
Délibération n° 2013-11-25-2-1-1 : Campagne d'emplois 2014.....	2402
Délibération n° 2013-11-25-2-1-2 : Recrutements réservés au titre de la loi n° 2012-247 du 12 mars 2012 pour l'année 2014.....	2415
Délibération n° 2013-11-25-3-1 : Demande d'habilitation de la licence professionnelle « gestionnaire de biens immobiliers ».....	2417
Délibération n° 2013-11-25-3-2 : Création du diplôme universitaire « médiation et règlement des conflits ».....	2417
Délibération n° 2013-11-25-3-3 : Création du parcours « tiers de confiance et sécurité numérique » du master droit spécialité droit des affaires et de l'entreprise	2418
Délibération n° 2013-11-25-3-4 : Limitation des capacités d'accueil en L1 LEA anglais-coréen.....	2418
Délibération n° 2013-11-25-4-1-1 : Modification des statuts de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle.....	2419
Délibération n° 2013-11-25-4-1-2 : Désignation des représentants de l'ULR au conseil de gestion de la Fondation « collège établissement ».....	2425
Délibération n° 2013-11-25-4-1-3 : Désignation des membres du « collège des personnalités qualifiées » de la fondation.....	2425
ARRÊTÉS.....	2426
Arrêté n°2013-448 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention criminologie.....	2426
Arrêté n°2013-449 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit.....	2426
Arrêté n°2013-450 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du master 1ère année du domaine droit, économie, gestion mention droit	2428
Arrêté n° 2013-451 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion, mention « activités juridiques » spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise.....	2429
Arrêté n° 2013-452 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité droit des affaires et de l'entreprise.....	2429
Arrêté n° 2013-453 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme du master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité cadres territoriaux et environnementaux.....	2430
Arrêté n°2013-454 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité droit processuel.....	2430
Arrêté n° 2013-455 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet niveau 2 « métiers du droit ».....	2431
Arrêté n° 2013-456 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme du master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité histoire du droit et des institutions.....	2432
Arrêté n°2013-458 du 19 octobre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance du grade de licence du domaine droit, économie, gestion, mention gestion.....	2432
Arrêté n°2013-459 du 19 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du master 1ère année du domaine droit, économie, gestion, mention sciences du management.....	2433
Arrêté n°2013-460 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion, mention sciences du management spécialité marketing des services....	2434

Arrêté n° 2013-461 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du grade de master du domaine droit, économie, gestion, mention sciences du management spécialité système d'information appliqué au management.....	2435
Arrêté n°2013-462 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion, mention sciences du management spécialité management des activités hôtelières et touristiques.....	2435
Arrêté n°2013-463 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion, mention sciences pour l'environnement spécialité management environnemental.....	2436
Arrêté n°2013-464 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion, mention administration des entreprises spécialité management général	2437
Arrêté n°2013-465 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention management et ressources humaines	2438
Arrêté n° 2013- 521 du 21 novembre 2013 portant délégation de signature (bordereaux de suivi des déchets)	2439
Arrêté n° 2013-530 du 26 novembre 2013 relatif à la recevabilité des listes de candidatures pour le renouvellement de deux sièges du collège « usagers » au conseil de l'IUT de La Rochelle, scrutin du 3 décembre 2013.....	2439
Arrêté n° 2013-531 du 26 novembre 2013 relatif à la recevabilité des candidatures pour le renouvellement d'un siège du collège « professeurs des universités » au conseil de l'IUT de La Rochelle, scrutin du 3 décembre 2013.....	2440

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2013-11-25-2-1-1 : Campagne d'emplois 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du conseil académique de l'université du 5 novembre 2013,
Vu l'avis du comité technique de l'université du 15 novembre 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions de redéploiements, transformations et échanges d'emplois d'enseignants, enseignants-chercheurs et personnels BIATSS telles qu'elles sont présentées dans les documents annexés à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

Les propositions présentées devant le conseil d'administration du 25 novembre 2013 ont reçu des avis favorables à l'unanimité de la commission des moyens du 21 octobre, du conseil académique du 5 novembre et du comité technique du 15 novembre.

Elles résultent d'un dialogue de gestion RH engagé avec les composantes et services entre les mois de mai et juillet derniers et d'arbitrages opérés en bureau en septembre et octobre.

Les documents proposés se présentent comme suit :

- **des tableaux relatifs à l'utilisation des emplois vacants et susceptibles vacants :**
 - Tableau 1 : enseignants du second degré
 - Tableau 3 : enseignants-chercheurs
 - Tableau 4 : enseignants contractuels
 - Tableau 5 : BIATSS
 - Tableau 6 : réhaussements d'emplois
- **des tableaux relatifs aux demandes de créations :**
 - Tableau 2 : enseignants du second degré
 - Tableau 7 : enseignants-chercheurs
 - Tableau 8 : enseignants contractuels
 - Tableau 9 : BIATSS
 - Tableau 10 : synthèse des demandes de créations retenues
- **un tableau - 11 - relatif aux coûts estimatifs des propositions présentées**
- **un document relatif aux propositions de recrutements réservés 2014 dans le cadre de l'application de la loi du 12 mars 2012 dite «Sauvadet ».**

TABLEAU 1 - Tableau des emplois vacants enseignants du second degré

Composante ou Service	Département	Corps	N° Emploi	Spé	Discipline	Origine de la vacance / Utilisation du support en 2013-2014	Demande composante / service		Observations DRH	Proposition Bureau 17/0	Avis du CT du 27/0	Proportion Commission des moyennes	Avis du Cac du 05	Décision du CA du 25/1	Coût annuel a	Coût annuel a	Écart
							Spécialité et discipline	Argumentaire									
1	FLASH	LEA	PRAG	PRAG 0284	SO	Sans objet	Cet emploi depuis sa création a toujours été partagé entre espagnol et chinois-coréen-indonésien. Il est occupé par une contractuelle en espagnol (CDI 50%) et une en Portugais cette année (CDD 100 %), le complément de service se fait sur un support IUFM).	433 Portugais	Renouvellement contrat à 100 %	Il conviendra de trouver un complément de support	Pas de publication Renouvellement contrat portugais				54 001 €	54 001 €	0 €
2	FLASH	LEA	PRAG	PRAG0227	422	Anglais	Emploi vacant depuis une nomination dans le corps des MCF le 01/09/2011. Enseignant contractuel coréen recruté.	-	Renouvellement contrat coréen à 100 %		Pas de publication Renouvellement contrat coréen				74 622 €	34 299 €	-40 323 €
3	FLASH	SHS	PRAG	PRAG0238	1000	Histoire géographie	Retraite le 01/10/2013. Poste occupé par un ATER à 100%.	1000 histoire géographie	Publication ou recrutement a-c contractuel		Publication				102 842 €	77 959 €	-24 883 €
4	FLASH		PRAG	PRAG1298	1300	Mathématiques	Affectation à titre provisoire à 50% (en service partagé).	1300 Mathématiques	Publication	L'intéressé était affecté à 100% en 2012-2013	Publication				80 195 €	77 959 €	-2 236 €
5	FLASH		PRCE	PRCE1299	202	Lettres modernes	Affectation à titre provisoire d'une Professeure des écoles à 50% (maîtresse formatrice en service partagé).	-	Maître formateur en service partagé	S'agissant d'un service partagé, pas de publication.	Demande à faire auprès de la DSDEN				28 351 €	28 351 €	0 €
6	FLASH	LETTRES	PRAG	PRAG1297	202	Lettres modernes	Susceptible d'être vacant (demande de mutation).	0202 Lettres modernes	Publication ou transformation MCF	Si maintien PRAG, publication impossible au 1er mouvement car susceptible vacant. Transformation MCF coût - 2 563 € (1)	Publication				74 694 €	77 959 €	3 265 €
7	FLASH	LEA	PRCE	PRCE0334	334	Espagnol	Retraite le 01/09/2014 (susceptible d'être vacant)	0334 Espagnol	Publication	Ne peuvent être publiés que les postes vacants	Publication				83 619 €	65 251 €	-18 368 €
8	FLASH		PRCE	PRCE1305	1300	Mathématiques	Retraite. Poste non publié et non utilisé par l'ULR, Sciences.	0202 Lettres modernes	Pour MEEF - CAPES Lettres		Pas de publication						
10	SCIENCES		PRCE	PRCE1305	1300	Mathématiques	Retraite le 1er mars 2012. Poste non publié et non utilisé par la composante.	BAP E	Transformation de l'emploi en IGR pour gestion de logiciel et calcul scientifique	Coût transformation IGR 2ème classe + 2 987 €	-						
9	SCIENCES	MATHS	PRAG	PRAG0011	1300	Mathématiques	Retraite le 01/09/2013. Poste non publié et non utilisé par la composante.	-	Gel		Pas de publication				102 842 €	0 €	-102 842 €
11	IUT	GENIE CIVIL	PRAG	PRAG1319	422	Anglais	Création "Fioraso". Poste demeuré vacant à la suite de l'avis défavorable émis par le rectorat. Vacances en 2013-2014.	422 Anglais	Publication		Publication				0 €	77 959 €	77 959 €
12	IUT	GENIE CIVIL	PRCE	PRCE0311	202	Lettres modernes	Mutation le 01/09/2013. Affectation provisoire cette année	0202 Lettres Modernes	Publication		Publication				49 872 €	65 251 €	15 378 €
13	IUT	GENIE CIVIL	PAST	PAST3009	60	Génie civil	Fin de contrat de l'enseignant associé le 31 octobre 2013. Vacances pour le reste de l'année.	3000 Génie civil	Transformation de l'emploi en PRAG.	Coût transformation PRAG + 49 246 € / 0,5 ETP => 1 ETP	-						
14	IUT	INFOR	ATER	ATER0314	27	Informatique	1 ATER recrutée à 100%.	8031 Économie : Informatique et Gestion	Transformation de l'emploi en PRAG.	Coût transformation PRAG + 42 919 € si atter 100 % et 20 459 € si atter 50 %	ATER						
13	CIEL	GESTION	PRAG	PRAG1318	422	Anglais	Création "Fioraso". Poste demeuré vacant à la suite de l'avis défavorable émis par le rectorat. Vacances en 2013-2014.	422 Anglais	Publication		Publication				0 €	77 959 €	77 959 €
TOTAL															651 038 €	636 947 €	-14 091 €

(1) Le coût moyen ULR PRAG (toutes classes confondues) est supérieur à celui d'un MCF CN.

TABLEAU 2 - Propositions création emplois enseignants du second degré

	Composante ou Service	Département	Demande composante / service		Observations DRH	Proposition Bureau 15/10	Proposition Commission des moyens 21/10	Avis du Cac du 05/11	Avis du CT du 15/11	Décision du CA du 25/11
			Spécialité et discipline demandée	Observations						
1	CIEL	CIEL	422 Anglais	Emploi de titulaire se substituant à l'emploi de contractuel existant depuis deux ans		Priorité 9 " <u>Fioraso</u> "	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	Décision conforme
2	CIEL	CIEL	422 Anglais	Besoin identifié au centre de ressources pour création de contenus pédagogiques et didactiques en anglais	Profil à préciser	Avis défavorable				
3	FLASH	LEA	422 Anglais	Demande liée à l'augmentation du numerus clausus en coréen (déficit heures complémentaires en anglais de 700 heures)		Avis défavorable				
4	IUT	TECH DE CO	8010 <u>Economie</u> Gestion	Taux d'encadrement très faible		Priorité 6 " <u>Fioraso</u> "				
5	IUT	GENIE CIVIL	5100 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique	Mutualisation		Priorité 10 " <u>Fioraso</u> "				
6	IUT	GENIE CIVIL	3000 Génie Civil	Consolidation du potentiel d'enseignement du département Génie Civil en vue d'augmenter la capacité d'accueil des formations en alternance		Avis défavorable				
7	SUAPSE	SUAPSE	1900 EPS	Déficit enseignement (décharge VP). Compétences danse, arts du cirque, activités d'expression		Priorité 11 " <u>Fioraso</u> "				

TABLEAU 3 - Tableau des emplois vacants d'enseignants-chercheurs

Camps	Département	Laboratoire	Corps	N° Emploi	Spé	Discipline	Origine de la vacance (Utilisation du support en 2013-2014)	Demande composante		Observations DRH	Proposition bureau 07/10	Proposition commission des moyens 21/10	Avis du CAS du 05/11	Avis du CT du 15/11	Décision du CA de 25/11	Coût annuel avant	Coût annuel après	Ecart
								Spécialité et discipline demandée	Observations									
1	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	CEJEP	PR	PR0195	2	Droit public	Mutation le 01/09/2012. Une EC contractuelle recrutée.	2 Droit public	Publication voir langue 46-3	Publication 46-3	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	Décision conforme	119 650 €	109 036 €	-10 615 €
2	DROIT	GESTION	CEREGE	PR	PR0026	6	Sciences de gestion	Retrait le 30/09/2012. Une EC contractuelle recrutée.	6 Sciences de gestion	Agrégation interne	Agrégation interne					109 648 €	109 036 €	-612 €
3	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	CEJEP	PR	PR0030	2	Droit public	Mutation le 01/09/2013. Une EC contractuelle recrutée.	2 Droit public	Agrégation externe	Agrégation externe					121 637 €	109 036 €	-12 602 €
4	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	CEJEP	PR	PR0205	2	Droit public	Mutation le 01/09/2012. ATER recrutée	2 Droit public	Agrégation externe	Agrégation externe					70 281 €	109 036 €	38 755 €
5	DROIT	GESTION	CEREGE	MCF	MCF0209	6	Sciences de gestion	Disponibilité depuis le 01/09/2013 pour deux années. Une EC contractuelle recrutée.	6 Sciences de gestion	Renouvellement du contrat si la titulaire ne demande pas de réintégration anticipée	Renouvellement contractuel si pas de réintégration					71 872 €	35 715 €	-36 157 €
6	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	CEJEP	MCF	MCF1315	4	Sciences politiques	Mutation le 01/09/2013. Une EC contractuelle recrutée.	4 Sciences politiques	Publication au fil de l'eau avec prise de fonction le 01/01/2014	Publication au fil de l'eau					0 €	75 396 €	75 396 €
7	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	CEJEP	PR	PR0024	1	Droit privé et sciences criminelles	Demande de retraite le 01/02/2014 (susceptible d'être vacant)	1 Droit privé et sciences criminelles	Publication à la mutation, si non pourvu, demande agrégation externe 2015	Publication à la mutation					140 967 €	109 036 €	-31 931 €
8	FLASH	LEA	CRHIA	PR	PR0286	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	Décret le 4/09/2012. ATER recruté à 100 %.	11 (anglais) ou 14ème section (espagnol portugais)		Publication					99 802 €	109 036 €	9 233 €
9	FLASH	LEA	CRHIA	MCF	MCF0374	14	Langues et littératures romanes (espagnol, italien, portugais, autres langues romanes)	Disponibilité jusqu'au 31/08/2014. Si renouvellement, recrutement ATER, si détachement possibilité d'utilisation.	ATER	Pas de proposition de la composante en cas de détachement.	En l'absence de réintégration, ATER.					66 998 €	49 882 €	-17 116 €
10	FLASH	LEA	CRHIA	MCF	MCF0340	15	Langues et littératures slaves, chinoises, japonaises, hébraïque, autres domaines linguistiques	Disponibilité jusqu'au 31/08/2014. Utilisation nouvelle 50% CDD BIATSS / 50% ATER.	Réintégration présumée	Dès la campagne précédente, un demi-emploi avait été prévu dans le cas d'une réintégration.	En l'absence de réintégration, 50% ATER / 50% BIATSS					69 549 €	75 396 €	5 847 €
11	FLASH	SMS	LIENSa	MCF	MCF0256	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	Retrait le 27/05/2013. ATER à 100% recruté.	23 Histoire et civilisation : histoire du monde moderne et histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		Publication Histoire					65 870 €	75 396 €	11 526 €
12	IUT	R&T	L3i	MCF	MCF0119	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	Disponibilité jusqu'au 31/08/2016. ATER à 100 % recruté.		Recrutement ATER à 100%	En l'absence de réintégration, ATER.					60 231 €	34 917 €	-25 314 €
13	IUT	GENIE CIVIL	LaSIE	MCF	MCF0112	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Décret le 21/01/2012. Emploi demeuré vacant campagne 2013. ATER recruté.	60 Mécanique, génie mécanique, génie civil		Publication					79 747 €	75 396 €	-4 351 €
14	IUT	INFOR	L3i	PR	PR0371	27	Informatique	Retrait le 01/04/2014 (susceptible d'être vacant).	27 informatique		Publication					129 967 €	109 036 €	-20 931 €
15	IUT	GENIE BIOLOGIQUE	LIENSa	MCF	MCF0090	64	Biochimie et biologie moléculaire	Retrait le 01/10/2014 (susceptible d'être vacant).	64 Biogénétique, génie des procédés	Transformation en PR LaSIE	Avis définitif GEL					102 942 €	49 882 €	-52 959 €
16	IUT	R&T	L3i	PR	PR0055	27	Informatique	Retrait le 01/01/2014 (susceptible d'être vacant).	61 Génie informatique, automatique, traitement du signal	Demande susceptible d'annulation -> report au 01/09/14	Publication					124 307 €	109 036 €	-15 271 €
17	SCIENCES	SCIENCES DE LA TERRE	LIENSa	PR	PR0015	35	Structure et évolution de la terre et des autres planètes	Retrait le 01/09/2013. 2 ATER 50 %	35 Structure et évolution de la terre et des autres planètes ou 36 Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiogéochimie		Publication fil de l'eau 01/03/2014					124 307 €	109 036 €	-15 271 €
18	SCIENCES	INFOR	L3i	PR	PR0260	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	Retrait le 01/09/2013. ATER recrutée.	61 Génie informatique, automatique, traitement du signal		Publication					124 307 €	109 036 €	-15 271 €
19	SCIENCES	GENIE CIVIL	LaSIE	MCF	MCF0344	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Disponibilité jusqu'au 31/08/2016. ATER recrutée	Recrutement 2 ATER à 50%		Recrutement 2 ATER à 50%					62 023 €	49 882 €	-12 141 €
20	SCIENCES	GENIE CIVIL	LaSIE	MCF	MCF0208	28	Milieux densés et matériaux	Recrutement PR le 01/09/2012. ATER recruté.	28 Milieux densés et matériaux		Publication					74 515 €	75 396 €	881 €
21	SCIENCES	GENIE CIVIL	LaSIE	MCF	MCF0273	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Recrutement PR le 01/09/2013. Origine support PR (en mathématiques)	GEL Recrutement 2 ATER à 50%		Publication PR LIENSa 356 / 366					80 554 €	109 036 €	28 482 €
22	SCIENCES	INFOR	L3i	PR	PR0144	27	Informatique	Retrait le 01/10/2014 (susceptible d'être vacant)	35 Structure et évolution de la terre et des autres planètes ou 36 Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiogéochimie		Publication 27e					124 307 €	109 036 €	-15 271 €
TOTAL																2 021 381 €	1 905 687 €	-115 694 €

TABLEAU 4 - Tableau des emplois d'enseignants contractuels																					
Composante ou Service	Département	Corps	N° Emploi	Spé	Discipline	Origine de la vacance / Utilisation du support en 2013-2014	Demande composante / service		Observations DRH	Proposition bureau 07/10	Proposition Commission des moyens 21/10	Avis du CAC du 05/11	Avis du CT du 15/11	Décision du CA du 25/11	Coût annuel avant	Coût annuel après	Écart				
							Spécialité et discipline demandée	Observations													
1	CIEL	CIEL	ML	ML0350	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	Fin du premier contrat le 31/08/2014	14 Espagnol	Renouvellement de contrat envisagé	Avis conforme	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	Décision conforme							
2	CIEL	CIEL	ML	ML0351	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	Fin du second et dernier contrat le 31/08/2014	11 Anglais	Recrutement	Avis conforme											
3	CIEL	CIEL	CONTR.	Pas de support dédié	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	Fin de contrat le 31/08/2014		Transformation de l'emploi en PR.AG	indiqué dans tableau 2											
4	DROIT	GESTION	MCF ASSOCIE	PAST8014	6	Sciences de gestion	Fin de contrat le 31/08/2014	6 Sciences de gestion	Renouvellement de contrat envisagé	Avis conforme											
5	DROIT	GESTION	MCF ASSOCIE	PAST8003	6	Sciences de gestion	Fin de contrat le 31/01/2014	6 Sciences de gestion	Renouvellement de contrat envisagé	Avis conforme											
6	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	ATER	ATER313	1	Droit privé et sciences criminelles	Fin de contrat le 31/08/2014 à 100%	1 Droit privé et sciences criminelles	2 ATER 50%	Droit UFR : 4 ETP Demande : 4 ETP					Avis conforme				34 917 €	49 882 €	14 965 €
7	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	ATER	ATER354	1	Droit privé et sciences criminelles	Fin de contrat le 31/08/2014 à 50 %	1 Droit privé et sciences criminelles	1 ATER 50%	Avis conforme											
8	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	ATER	ATER354	2	Droit public	Fin de contrat le 31/08/2014 à 50 %	2 Droit public	1 ATER 50%	Avis conforme											
9	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	ATER	ATER315	2	Droit public	Fin de contrat le 31/08/2014 à 100 %	2 Droit public	2 ATER 50%	Avis conforme									34 917 €	49 882 €	14 965 €
10	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	ATER	ATER358	3	Histoire du droit et des institutions	Fin de contrat le 31/08/2014 à 50 %	3 Histoire du droit et des institutions	1 ATER 50%	Avis conforme											
11	DROIT	DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	ATER	ATER358	4	Science politique	Fin de contrat le 31/08/2014 à 50 %	4 Science politique	1 ATER 50%	Avis conforme											
12	FLASH	CUFLE	CONTR.	Pas de support dédié		Français langue étrangère (FLE)	Fin de contrat le 31/08/2014	FLE	Renouvellement de contrat envisagé	Avis conforme											
13	FLASH	SHS	ATER	ATER356	21	Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	Fin de contrat le 31/08/2014 à 100%	21 Histoire...	1 ATER 50%	Droit UFR : 2 ETP Demande : 2,5 ETP 1/2 ATER supplémentaire					Avis conforme						
14	FLASH	SHS	ATER	ATER378	23	Géographie physique, humaine, économique et sociale	Fin de contrat le 31/08/2014 à 50 %	23 Géographie...	1 ATER 50%	Avis conforme											
15	FLASH	LETTRES	ATER	ATER317	9	Langue et littérature françaises	Fin de contrat le 31/08/2014 à 50 %	9 Langue et littérature françaises	1 ATER 50%	Avis conforme									109 741 €	124 705 €	14 965 €
16	FLASH	SHS	ATER	ATER317	22	Histoire et civilisations: histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain - de l'art - de la musique	Fin de contrat le 31/08/2014 à 50 %	22 Histoire...	1 ATER 50%	Avis conforme											
17	FLASH	SHS	ATER			Compensation pour la section 21.1 ATER à 50%		21 Histoire...	1 ATER 50%	Avis conforme											
18	FLASH	LEA	ML	ML	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques	Fin du premier contrat le 31/08/2014	15 Indonésien	Renouvellement de contrat envisagé	Avis conforme											
19	FLASH	LEA	LECTEUR	LECT	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques	Fin du premier contrat le 31/08/2014	15 Coréen	Renouvellement de contrat envisagé	Les lecteurs doivent faire des TP. Or il n'y a pas de TP dans les maquettes.					Avis conforme						
20	FLASH	LEA	LECTEUR	LECT348	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques	Fin du premier contrat le 31/08/2014	15 Indonésien	Renouvellement de contrat envisagé	idem ci-dessus					Avis conforme						

21	FLASH	LEA	LECTEUR	LECT349	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques	Fin du second et dernier contrat le 31/08/2014	15 Chinois	Recrutement	idem ci-dessus	Avis conforme			
22	IUT	GENIE CIVIL	MCF ASSOCIE	PAST8009	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Fin de contrat le 31/10/2013	Transformation en PR AG	Conservation du support	Transformation refusée. Conservation du support	Avis conforme			
23	IUT	GENIE CIVIL	MCF ASSOCIE	PAST8022	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Fin de contrat le 31/12/2014	60 Génie civil	Renouvellement de contrat		Avis conforme			
24	IUT	TECH DE CO	MCF ASSOCIE	PAST8023	6	Sciences de gestion	Fin de contrat le 31/08/2014	6 Sciences de gestion	Recrutement	L'intéressé a une limite d'âge fixée au 08/08/2015	Avis conforme			
25	IUT	INFOR	ATER	ATER314	27	Informatique	Fin de contrat le 31/08/2014 à 100%	8031 Economie : Informatique et gestion		Recrutement d'ATER 2 à 50%	Avis conforme	34 917 €	49 882 €	14 965 €
26	IUT	GENIE CIVIL	PR ASSOCIE	PR0375	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Fin de contrat le 31/08/2014	60 Génie civil	Renouvellement de contrat	Support partagé avec UFR Sciences	Avis conforme			
27	SCIENCES	GENIE CIVIL	MCF ASSOCIE	PAST8007	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Fin de contrat le 31/10/2014	60 Génie civil	Renouvellement de contrat		Avis conforme			
28	SCIENCES	GENIE CIVIL	PR ASSOCIE	PAST8021	62	Énergétique, génie des procédés	Fin de contrat le 31/08/2014	60 Génie civil	Recrutement	Non renouvellement de l'intéressé. Droit retraite ouvert	Avis conforme			
29	SCIENCES	BIOTECH	PR ASSOCIE	PR0375	64	Biochimie et biologie moléculaire	Fin de contrat le 31/08/2014		Attente proposition UFR		Avis conforme			
30	SCIENCES	GENIE CIVIL	PR ASSOCIE	PAST8006	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Fin de contrat le 31/12/2014	60 Génie civil	Renouvellement de contrat		Avis conforme			
31	SCIENCES	INFOR	ATER	ATER316	27 ou 61	Informatique ou Génie informatique, automatique et traitement du signal	Fin de contrat le 31/08/2014 des 2 ATER à 50 %	27 Informatique ou 61 Génie informatique	2 ATER 50%	Droit UFR : 6 ETP Demande : 6 ETP Pas de demande de 1/2 ATER supplémentaire	Avis conforme			
32	SCIENCES	CHIMIE	ATER	ATER318	28, 31 ou 33	Milieux denses et matériaux ou Chimie théorique, physique, analytique ou Chimie des matériaux	Fin de contrat le 31/08/2014 des 2 ATER à 50 %	28 Milieux denses et matériaux ou 31/33 Chimie	2 ATER 50%		Avis conforme			
33	SCIENCES	SCIENCES DE LA TERRE	ATER	ATER339	35 ou 36	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes ou Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiogéochimie	Fin de contrat le 31/08/2014 des 2 ATER à 50 %	35 ou 36	2 ATER 50%		Avis conforme			
34	SCIENCES	GENIE CIVIL	ATER	ATER340	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Fin de contrat le 31/08/2014 des 2 ATER à 50 %	60 Génie civil	2 ATER 50%		Avis conforme			
35	SCIENCES	BIOLOGIE	ATER	ATER355	67 ou 68	Biologie des populations et écologie ou Biologie des organismes	Fin de contrat le 31/08/2014 des 2 ATER à 50 %	67/68 Biologie	2 ATER 50%		Avis conforme			
36	SCIENCES	GENIE CIVIL	ATER	ATER379	60 ou 62	Mécanique, génie mécanique, génie civil ou Énergétique, génie des procédés	Fin de contrat le 31/08/2014 à 50 %	64 Biochimie et biologie moléculaire	1 ATER 50%		Avis conforme			
37	SCIENCES	BIOLOGIE	ATER	ATER379	64	Biochimie et biologie moléculaire	Fin de contrat le 31/08/2014 à 50 %	64 Biochimie et biologie moléculaire	1 ATER 50%		Avis conforme			
38	SCIENCES	BIOLOGIE	ATER		67	Biologie des populations et écologie ou Biologie des organismes	Compensation pour la section 67 chaire CNRS 1 ATER à 50%	67 Biologie	1 ATER 50%		Avis conforme	0	24 941 €	24 941 €
												214 493 €	299 293 €	84 800 €

TABLEAU 5 - Tableau des emplois vacant de BIATSS

Composante ou Service	Labo.	Filière	N° Emploi	Bac	Corps	Origine de la vacance. Utilisation du support en 2013-2014	Demande composante / service	Observations	Proposition bureau 07/10	Proposition commission des moyens 21/10	Avis du Cac du 05/11	Avis du CT du 15/11	Décision du CA du 25/11	Coût annuel avant	Coût annuel après	Écart
							Corps / BAP	Observations	Observations Bureau							
1	BU	BU	CONSG0801164		CONSGENE	Mutation le 01/09/2013		Publication	Recrutement en cours Prise de fonction au 01/01/2014.	Publication				133 843 €	109 792 €	-24 051 €
2	BU	BU	CBIB74359Z		CBIB	Retraite le 30/05/2014 (sur option de d'arriver avant)		Publication	Prise de fonction au 01/09/2014	Publication				110 013 €	89 720 €	-20 293 €
3	DRN	ITRF	IGET2994U	J	IGE	Recrutement SAUVADET Infrastructure		Mutation		Avis conforme				32 993 €	36 869 €	3 876 €
4	DROIT	AENES	AGAD27897Y		ADJENES	Retraite le 23/08/2013. Contractuelle recrutée UFR Droit Gestion		Recrutement Sauvadet	Transformation ATRF	Avis conforme				46 452 €	60 383 €	13 932 €
5	DROIT	ITRF			ATRF	Retraite le 01/01/2015		Recrutement agent contractuel recruté du 01/01 au 31/03/2015	Sauvadet 2015	Avis conforme						
6	DROIT	AENES	ADJA42986Z		ADJENES	Réussite concours TECH le 01/09/2013. Contractuelle recrutée UFR Droit Gestion		Recrutement Sauvadet		Avis conforme				36 015 €	36 869 €	854 €
7	DROIT	ITRF	ADTW38003		ATRF	Réussite concours TECH le 01/09/2013. Contractuelle recrutée UFR Droit Gestion		Recrutement Sauvadet		Avis conforme				38 534 €	36 869 €	-1 665 €
8	DSI	ITRF	ASIS7055C	E	ASI	Admis à un concours le 14/10/2013	ASIBAPE	Concours interne		Avis conforme	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	36 127 €	36 869 €	742 €
9	FLASH	AENES	ADJA27921Z		CONTR C	Fin de contrat le 31/08/2014		Recrutement Sauvadet	Le support permet soit pour installer un agent susceptible d'être titularisé au titre du handicap	Avis conforme				55 267 €	49 825 €	-5 442 €
10	FLASH	AENES	AGAD40568W		ADJENES	Retraite le 01/01/2015 (sur option de d'arriver avant)	ADJAENES	Publication janvier 2015	Contractuel et Sauvadet 2015	Avis conforme				37 296 €	36 869 €	-427 €
11	FLASH	ITRF	ASTR37865H	G	ATRF	Retraite le 27/09/2014 (sur option de d'arriver avant)	ATRF BAP J	Si extension du marché de nettoyage, une information en point de contact	Quelle solution pour le gardien agé ?	A revoir				35 695 €	36 869 €	1 174 €
12	ULR	ITRF	C-TECS8832Y	G	ATRF	Retraite le 09/07/2014 (sur option de d'arriver avant)			Recrutement Sauvadet	Avis conforme				32 784 €	36 869 €	4 085 €
13	ILT	ITRF	TECH63117F	C	TECH	Disponibilité depuis le 01/09/2013	TECH BAP C	Recrutement en cours, si infrastructure concours TECH externe		Avis conforme				29 141 €	49 029 €	19 888 €
14	ILT	ITRF	ASTR60656F	G	ATRF	Retraite le 01/02/2015 (sur option de d'arriver avant)	ATRF BAP G	Recrutement		Pas de publication				45 677 €	49 029 €	3 352 €
15	ILT	AENES	ADJA06504V		ADJENES	Retraite le 23/04/2014 (sur option de d'arriver avant)	ATRF BAP J	Recrutement Sauvadet ?		Mutation				40 287 €	36 869 €	-3 418 €

16	MRIP		AGT CONTR	AGE72969M		CONTR A	Fin de contrat le 31/08/2014	BAIPE	Renouvellement de contrat		Avis conforme					37 296 €	37 296 €	0 €
17	SCIENCES	LaSIE	ITRF	AGT61852F		ATRF	Retraite le 01/02/2014	ASI BAP B	Demande faite par le LaSIE pour microscopie. Retour en 2015 au départ de madame BORDES	Madame BORDES est en CLD (fin de droits en 2015)	Avis conforme							
18	SDSU		SANTE	ASOC13004B		ASS SOC	Fin de contrat le 31/08/2014		Mutation ou renouvellement de contrat souhaité		Avis conforme	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme		40 714 €	33 207 €	12 494 €
19	SDSU		AENES	ADJA04548U		ADJENES	Retraite le 01/09/2014 (susceptible d'être vacant)	ADJAENES	Mutation		Avis conforme							
20	STU		ITRF	AS365761E		CONTR A	Fin de contrat le 31/08/2014		Renouvellement de contrat envisagé.		Avis conforme					44 131 €	36 869 €	-7 262 €
21	STU		ITRF	TECH39300		CONTR B	Intégration fonction publique territoriale après détachement le 01/08/2012. Contratuelle recrutée au STU		Renouvellement de contrat envisagé. Concours interne tech 2015		Avis conforme							
TOTAL																832 264 €	830 103 €	-2 161 €

"Coût annuel après" calculé en fonction du coût moyen du corps au 01/01/2012 (cf Bilan Social)
Sauf pour les conservateurs (car population ULR non représentative)

TABLEAU 6 - Propositions de rehaussement d'emplois

TITULAIRES														
Composante ou Service	Labo ou service	Corps d'origine	BAP	Corps demandé	Argumentaire	Observations DRH	Proposition bureau 07/10	Proposition commission des moyens 21/10	Avis du <u>Cac</u> du 05/11	Avis du CT du 15/11	Décision du CA du 25/11	Coût annuel avant	Coût annuel après	Écart
DSI	DSI	TECH	E	ASI	Assistant statisticien en charge de l'informatique décisionnelle. Concours interne. Priorité 2 DSI		Avis défavorable	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	Décision conforme			
TOTAL												0 €	0 €	0 €

CONTRACTUELS														
Composante	Labo ou service	Corps d'origine	BAP	Corps demandé	Argumentaire	Observations DRH	Proposition bureau 07/10	Proposition commission des moyens 21/10	Avis du <u>Cac</u> du 05/11	Avis du CT du 15/11	Décision du CA du 25/11	Coût annuel avant	Coût annuel après	Écart
DREDE	DREDE	Contractuelle C	J	Contractuelle B	Missions larges (secrétariat, gestion financière, organisation d'événements). Renouvellement de contrat souhaité. Priorité 2		Favorable	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	Décision conforme	25 300 €	25 739 €	439 €
TOTAL												25 300 €	25 739 €	439 €
TOTAL titulaires et contractuels												25 300 €	25 739 €	439 €

TOTAL titulaires et contractuels

* Coût annuel après pour Titulaires = INM moyen du grade à l'ULR en 09/2013

TABLEAU 7 - Propositions création d'emplois d'enseignants-chercheurs

	Composante	Département	Laboratoire	Demande composante			Observations DRH	Proposition Bureau 15/10	Proposition Commission des moyens 21/10	Avis du <u>Cac</u> du 05/11	Avis du CT du 15/11	Décision du CA du 25/11
				Grade demandé	Section CNU demandée	Observations						
1	DROIT	GESTION	CEREGE	PR	6 Sciences de gestion	Renforcement encadrement en PR de l'IAE. Priorité 1.		Priorité 3 " <u>Fioraso</u> "	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	Décision conforme
2	DROIT	GESTION	CEREGE	MCF	6 Sciences de gestion	Renforcement IAE. Priorité 2, à défaut PRAG.		Avis défavorable				
3	SCIENCES	BIOLOGIE	<u>LIENSs</u>	PR	67 biologie des populations et écologie	Fonctionnement des réseaux trophiques par une approche <u>multitraceur</u> . Priorité 1		Avis défavorable				
4	SCIENCES	BIOLOGIE	<u>LIENSs</u>	PR	67 biologie des populations et écologie ou 68 Biologie des organismes	Biologie évolutive. Priorité 2		Avis défavorable				
5	SCIENCES	BIOLOGIE	<u>LIENSs</u>	PR	64 Biochimie et biologie moléculaire	Biochimie. Priorité 3		Avis défavorable				

TABLEAU 8 - Propositions de création d'emplois d'enseignants contractuels

	Composante	Département	Laboratoire	Demande composante			Observations DRH	Proposition Bureau 15/10	Proposition commission des moyens 21/10	Avis du <u>Cac</u> du 05/11	Avis du CT du 15/11	Décision du CA du 25/11
				Emploi demandé	Section CNU demandée	Observations						
1	DROIT	GESTION	CEJEP	MCF ASSO	1 Droit privé et sciences criminelles	Compensation du support utilisé pour le recrutement d'un PAST le 01/09/2009. Priorité 3.	Lors de ce recrutement sur un emploi non utilisé par <u>RUER</u> Droit depuis très longtemps, le doyen avait demandé que l'intéressé soit rattaché à sa composante.	Avis défavorable	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	Décision conforme
2	FLASH	LEA		ML	15 Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, <u>d'autres domaines linguistiques</u>	En coréen. Augmentation du numerus clausus 30 ==>45 étudiants en L1 anglais-coréen et coréen CPGE		Priorité 1 " <u>Fioraso</u> "				

TABLEAU 9 - Propositions de création d'emplois de BIATSS

	Composante ou service	Laboratoire ou département	Demande composante / service		Observations DRH	Proposition Bureau 15/10	Proposition Commission des moyens 21/10	Avis du Csc du 05/11	Avis du CT du 19/11	Décision du CA du 25/11
			Corps	BAP						
1	DREDE		CONTR IGE	E ou J	Mise en place d'un système d'information de la recherche. Ces fonctions ne sont pas assurées actuellement à LULR. L'AMUE va développer un SI Recherche pour toutes les universités. Un SMI est indispensable en liaison avec la DSI. Priorité 1.	Avis défavorable	Proposition conforme	Avis favorable	Avis conforme	Décision conforme
2	DREDE		CONTR IGE	J	Accompagnement pour les partenariats de l'établissement : valorisation et communication sur les compétences des laboratoires. Priorité 3.	Avis défavorable				
3	DROIT		SAENES OU TECH	J	Augmentation des tâches administratives et financières au sein de LUFFR et est destiné à <u>assoir</u> un responsable du service financier. Priorité 1.	Priorité 5 " <u>Floras o</u> "				
4	DROIT		ADJAENES OU ATRF	J	Renforcement IAE. Priorité 2.	Avis défavorable				
5	DSI/COM		IGE	E	Administrateur des systèmes d'information, chargé de gérer les développements spécifiques, les interfaces entre le SI ULR, l'exploitation des sites Web, Réseaux Sociaux ou solutions de partage et de collaboration... Assurer également les missions du RSSI ULR. Priorité 1. Concours externe ou interne.	Priorité 4 " <u>Floras o</u> "				
6	DSI		TECH	E	Technicien d'exploitation, de maintenance et de traitement des données. Il assurera la maintenance opérationnelle du parc informatique matériel et logiciel, des systèmes et des réseaux, le traitement des données et leur exploitation. Il contribuera, au premier niveau, à la résolution des incidents, et assiste les utilisateurs. Priorité 3. Concours interne.	Avis défavorable				
7	FLASH		ADJAENES, ATRF, SAENES OU TECH	J	Scolarité transversale. Priorité 1. Réorganisation des scolarités.	Priorité 8 " <u>Floras o</u> "				
9	HSE		CONTR C		Secrétariat service. Affecté à 50% avec une répartition régulière de ce temps de travail sur la semaine. Libérer <u>IGE</u> et <u>ASI</u> des tâches administratives. Priorité 1.	Avis favorable				
10	IUT		ASI	F	Communication	Pérenisation d'une contractuelle				
11	IUT		ADJAENES OU ATRF	J	Secrétariat département <u>Tech</u> de <u>Cq</u> à 50%.	Avis défavorable				
12	MDE		ADJAENES OU ATRF	J	Accueil du public à la maison de l'étudiant et montée en puissance des activités culturelles et associatives. La MDE souhaiterait une prise de fonction bien avant la rentrée 2014. Priorité 1.	Avis favorable recrutement 2013-2014				
13	MDE		TECH	F	Assistant de communication à 50% dans un premier temps. Libérer la chargée de l'action culturelle qui assure la communication. Priorité 2.	Avis défavorable				
14	MRIP/ <u>actice</u>		IGE	F	Spécialiste des TIC pour renforcer le service <u>actice</u> /service de pédagogie et permettre le développement de nouveaux enseignements et/ou la transformation d'enseignements existants sous le format FAD.	Priorité 4 " <u>Floras o</u> "				
15	MRIP		IGE	J	Conseiller en insertion professionnelle pour faciliter les démarches des étudiants, réduire les délais d'attente et promouvoir l'entrepreneuriat.	Avis défavorable				
16	SCIENCES/ <u>actice</u>		TECH	J	Appui scolarité Licence, innovation pédagogique L1. Priorité 1 <u>Floras o</u>	Priorité 7 " <u>Floras o</u> "				
17	SCIENCES		TECH	E	Maintenance logiciels scientifiques. Priorité 2 <u>Floras o</u> .	Avis défavorable				
18	SCIENCES	L3I		J	Gestionnaire financière (sous encadrement administratif). Priorité 3.	Avis défavorable				
19	SCIENCES	BIOTEC	IGE	B	Techniques expérimentales Brasserie. Priorité 4.	Avis défavorable				
20	SCIENCES	<u>LIENSs</u>	IGE	A	Culture cellulaire. Priorité 5.	Avis défavorable				
21	SCIENCES	STER	ADJAENES OU ATRF	J	1/3 secrétariat. Priorité 6.	Avis défavorable				
22	SCIENCES	<u>LaSE</u>	IGE	J	Responsable administrative et financière du laboratoire (demande également faite auprès du CNRS). Priorité 7.	Avis défavorable				
23	SCIENCES	<u>LIENSs</u>	ATRF	B	Chimie analytique (retraite monsieur KALOMBO). Priorité 8.	Avis défavorable				
24	SCIENCES	<u>LaSE</u>	IGR	B	Techniques expérimentales. Priorité 9.	Avis défavorable				
25	SCIENCES	STER	ADT	B	1/3 <u>l'opérateur</u> . Priorité 10	Avis défavorable				
26	SDSU		CONTR MEDECIN		Recrutement contractuel 50% (contrat UP)	Avis favorable				
27	SAP		IGE	J	Contrôleur de gestion/Contrôleur interne. Définition des <u>process</u> . Maîtrise des risques. Développement de l'activité contrôle de gestion. Concours externe.	Avis favorable				

Propositions de créations " <u>Fioraso</u> " :												
Composante / service	Emploi demandé	Tableau	Ligne	Coût	Coût cumulé	Recette	Recette cumulée	Bureau 15/10	CM 21/10	Cac 05/11	CT 15/11	CA 25/11
FLASH	Maître de langues de coréen	8	2	32 804,00	32 804,00	60 000,00	60 000,00	1	Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	
Droit-Gestion	PR IAE sciences de gestion	7	1	109 036,00	141 840,00	60 000,00	120 000,00	2				
Ac-tice	IGE TICE	9	14	60 383,00	202 223,00	60 000,00	180 000,00	3				
DSI / Communication	IGE interface SI/web/réseaux sociaux	9	5	64 466,00	266 689,00	60 000,00	240 000,00	4				
Droit-Gestion	TECH gestion financière	9	3	49 029,00	315 718,00	60 000,00	300 000,00	5				
IUT	PRAG Economie-Gestion	2	4	77 959,00	393 677,00	60 000,00	360 000,00	6				
PST / Ac-tice	TECH scolarité Innovation pédagogique	9	16	49 029,00	442 706,00	60 000,00	420 000,00	7				
FLASH	Adjoint scolarité transversale	9	7	36 869,00	479 575,00	60 000,00	480 000,00	8				
CIEL	PRAG Anglais	2	1	77 959,00	557 534,00	60 000,00	540 000,00	9				
IUT	PRAG Ingénierie électrique	2	5	77 959,00	635 493,00	60 000,00	600 000,00	10				
SUAPSE	Prof d'EPS (activités d'expression)	2	7	77 959,00	713 452,00	60 000,00	660 000,00	11				
Total " <u>Fioraso</u> ":				713 452,00	=>	660 000,00	=> différence :	53 452,00				
Autres créations et besoins :												
SAP (cellule PROSPER)	IGE contrôle interne	9	27	60 383,00	Création d'emploi sur réserve des compensés				Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	
HSE	Cat C contractuel 50%	9	9	25 300,00	Mobilisation de la masse salariale				Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	
SDSU	50% de temps médecin (étudiants)	9	26	47 507,00	Mobilisation de la masse salariale				Proposition conforme	Avis conforme	Avis conforme	
Total :				72 807,00								
Total "autres"				133 190,00								
Total global :				846 642,00								

Délibération n° 2013-11-25-2-1-2 : Recrutements réservés au titre de la loi n° 2012-247 du 12 mars 2012 pour l'année 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du conseil académique de l'université du 5 novembre 2013,
Vu l'avis du comité technique de l'université du 15 novembre 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions de recrutements réservés au titre de la loi n° 2012-247 du 12 mars 2012, telles qu'elles sont présentées dans les documents annexés à la présente délibération pour l'année 2014.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

Campagne d'emplois 2014 : recrutements réservés au titre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012

La population totale en 2012								
BIATSS	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	3			1			4	8
Cat B			1	2	1	1	3	8
Cat C				1	3	9	24	37
sous-total	3	0	1	4	4	10	31	53
ENS								5
total								58

Les emplois proposés en 2013								
BIATSS / ITRF	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	1						2	3
Cat B				1			1	2
Cat C					1	3	6	10
total	1	0	0	1	1	3	9	15

Le bilan des recrutements réservés 2013								
BIATSS/ITRF	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A	1						1	2
Cat B				1			1	2
Cat C					1	3	6	10
total	1	0	0	1	1	3	8	14

La population totale fin 2013 = 35 ⁽¹⁾								
BIATSS	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F ⁽²⁾	Bap G	Bap J	
Cat A	2			1			2	5
Cat B		1		1	1	1	1	5
Cat C				1	1	4	16	22
sous-total	2	1	0	3	2	5	19	32
ENS								3
total								35

(1) Nouveau périmètre résultant d'un départ de l'ULR, de titularisations au titre des recrutements réservés, de concours internes et du handicap et des renoncements au bénéfice du dispositif formulés par certains agents

(2) Recrutements pouvant être ouverts dans la filière des bibliothèques à compter de 2015

La proposition pour 2014 : 12 recrutements BIATSS = plus du tiers de la population éligible								
BIATSS	Bap A	Bap B	Bap C	Bap E	Bap F	Bap G	Bap J	
Cat A							2	2
Cat B		1				1		2
Cat C						2	6	8
total	0	1	0	0	0	3	8	12

Avis favorable à l'unanimité donné par le conseil académique le 05/11/2013

Avis favorable à l'unanimité donné par le comité technique le 15/11/2013

**Délibération n° 2013-11-25-3-1 : Demande d'habilitation de
la licence professionnelle « gestionnaire de biens
immobiliers »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du conseil académique du 5 novembre 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la demande d'habilitation de la licence professionnelle « gestionnaire de biens immobiliers ».

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

**Délibération n° 2013-11-25-3-2 : Création du diplôme
universitaire « médiation et règlement des conflits »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du conseil académique du 5 novembre 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE la création du diplôme universitaire « médiation et règlement des conflits » et fixe les droits d'inscription à 3900 euros.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

Délibération n° 2013-11-25-3-3 : Création du parcours « tiers de confiance et sécurité numérique » du master droit spécialité droit des affaires et de l'entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du conseil académique du 5 novembre 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la création du parcours « tiers de confiance et sécurité numérique » du master droit spécialité droit des affaires et de l'entreprise.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

Délibération n° 2013-11-25-3-4 : Limitation des capacités d'accueil en L1 LEA anglais-coréen

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du conseil académique du 5 novembre 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE la limitation des capacités d'accueil en L1 LEA anglais-coréen à 45 places, à la rentrée 2014.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

**Délibération n° 2013-11-25-4-1-1 : Modification des statuts
de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, R. 719-194 et suivants,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu la délibération du conseil d'administration du 29 septembre 2008 approuvant la création d'une fondation universitaire à l'université de La Rochelle,
Vu la délibération n° 2010-07-05-4 modifiant les statuts de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle, joints à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

Statuts de la Fondation

PRÉAMBULE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, R. 719-194 à R. 719-205 ;

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat ;

Vu les statuts de l'Université de La Rochelle ;

Une Fondation universitaire est créée à l'Université de La Rochelle par délibération du conseil d'administration en date du 15 décembre 2008 conformément à l'article L. 719-12 du code de l'éducation.

1. Identification

La présente fondation est une fondation universitaire au sens de l'article L. 719-12 du code de l'éducation.

Elle est dépourvue de personnalité morale et bénéficie d'une autonomie financière.

Elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables, ainsi qu'aux présents statuts.

La fondation est administrée par un Conseil de gestion, assisté d'un bureau.

Le siège de la présente fondation est fixé au siège de l'Université de La Rochelle (23 Avenue Albert Einstein, 17000 La Rochelle).

La Fondation prend la dénomination de « Fondation Université de La Rochelle ». Cette dénomination devra être proposée par le Conseil de gestion et validée par le Conseil d'administration de l'Université de La Rochelle.

La liste des fondateurs est annexée aux présents statuts.

2. Objet

La Fondation de l'Université de La Rochelle a pour but de collecter de nouvelles ressources pour soutenir toute activité d'intérêt général relevant des missions du service public de l'enseignement supérieur définies par l'article L. 123-3 du code de l'éducation.

La Fondation soutiendra en particulier les actions ayant pour finalité :

Promouvoir l'innovation pédagogique et développer les liens avec les acteurs socio-économiques, notamment le monde de l'entreprise, pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants, en associant notamment les entreprises à l'évolution de l'offre de formation et/ou à la construction de formations.

Accompagner des projets de recherche prometteurs et organiser des manifestations scientifiques de haut niveau ;

Conduire des études prospectives sur l'évolution de la Société et de ses besoins en termes de formation et de recherche, par exemple sur les questions du développement durable, de la diversité sociale, de l'égalité des chances...

Contribuer à la notoriété et au rayonnement international de l'Université de La Rochelle, en apportant par exemple un soutien à l'internationalisation des formations, à la mobilité des étudiants...

Participer à l'attractivité et au développement socio-économique et culturel du territoire, en portant notamment des projets de partenariats public/ privé favorisant l'innovation ou le transfert technologique.

3. Conseil de gestion

3.1 Composition

La Fondation de l'Université de La Rochelle est administrée par un Conseil de gestion de 18 membres, composé de trois collèges, selon la composition suivante :

- Collège des représentants de l'établissement

Il est composé de six membres, dont au moins un représentant des usagers, un représentant des personnels BIATOSS et un représentant des enseignants ou enseignants-chercheurs.

Le Président de l'Université est membre de droit du Conseil de gestion.

Les membres représentant l'établissement sont élus par le Conseil d'administration de l'Université sur proposition du Président de l'Université.

- Collège des fondateurs

Les fondateurs sont les personnes physiques ou morales qui ont affecté, de manière irrévocable, des biens, droits ou ressources à l'objet de la fondation. Outre les premiers membres fondateurs, qui soutiennent la Fondation dès sa création, la Fondation pourra accueillir de nouveaux membres fondateurs, par une décision d'approbation du Conseil de gestion, sur proposition du Président de la Fondation ou du Président de l'Université de La Rochelle.

Le collège des fondateurs est composé de six membres. Leur désignation est réalisée par proposition du Président de l'Université soumise au vote du Conseil d'Administration.

- Collège des personnalités qualifiées

Les personnalités qualifiées sont des personnes compétentes dans le domaine d'activité correspondant à l'objet de la fondation.

Le collège des personnalités qualifiées est composé de six membres. Leur désignation est réalisée par proposition du Président de l'Université soumise au vote du Conseil d'Administration.

Le mandat des membres du Conseil de gestion a une durée de quatre ans ; il est renouvelable.

Les fonctions de membre du Conseil de gestion sont exercées à titre gratuit.

Le Recteur de l'académie, Chancelier des universités, assure les fonctions de Commissaire du gouvernement auprès de la fondation. Il siège aux réunions du Conseil de gestion avec voix consultative.

En cas de révocation, démission, décès ou empêchement définitif, la proposition de désignation par le Président de l'Université d'un membre appartenant au même collège est soumise au vote du Conseil d'administration. Elle intervient pour la durée du mandat restant à courir.

3.2 Fonctionnement

Le Conseil de gestion se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président de la Fondation. Le Président de l'Université de La Rochelle peut, s'il le souhaite, convoquer le Conseil de gestion.

Tout membre empêché peut donner procuration à un autre membre de son collège ou au Président de la Fondation, dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de la Fondation est prépondérante.

3.3 Compétences

Le Conseil de gestion règle par ses délibérations les affaires de la fondation.

Il délibère notamment sur :

- Le programme d'activité de la fondation ;
- Le rapport d'activité présenté annuellement par le bureau sur la situation morale et financière ;
- Les prévisions de recettes et de dépenses et les comptes de l'exercice clos, sur proposition du trésorier ;
- L'acceptation des dons et des legs et les charges afférentes ainsi que les conditions générales de cette acceptation et, notamment, le montant minimal au-dessus duquel ces dons et legs peuvent être assortis de charges ;
- Les décisions de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés pour les activités de la fondation.

Le Conseil de gestion, par vote à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, désigne en son sein le Président de la Fondation et les membres du bureau pour une durée de quatre ans, sur proposition du Président de l'Université de La Rochelle.

Il détermine les compétences déléguées au Président de la Fondation.

Conformément au programme d'activité qu'il adopte chaque année, le Conseil de gestion examine et détermine les projets retenus pour être soutenus par la Fondation.

4. Président

Le Président de la Fondation est désigné, en son sein, par le Conseil de gestion. Il assure la représentation de la Fondation. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil de gestion.

Il peut recevoir délégation de signature du président de l'Université de La Rochelle.

Le Président de la Fondation est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de la Fondation.

Il transmet au Président de l'Université de La Rochelle toutes les délibérations adoptées par le Conseil de gestion ou par le bureau et, une fois par an, le rapport financier présentant les prévisions des dépenses et des recettes ainsi que les comptes de l'exercice clos.

5. Bureau

Pour la préparation et l'exécution de ses décisions, le Conseil de gestion est assisté par un Bureau composé de quatre membres, désignés en son sein par le Conseil de gestion.

En cas de révocation, démission, décès ou empêchement définitif d'un membre du bureau, le conseil de Gestion désigne un nouveau membre pour la durée du mandat restant à courir.

Le Bureau est composé du Président de la Fondation, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Le vice-président est choisi parmi les membres du collège des représentants l'établissement dans le cas où le Président de la Fondation n'est pas issu de ce collège.

Les fonctions de membre du Bureau sont exercées à titre gratuit.

Le Bureau se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président de la Fondation ou sur demande de la moitié de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président de la Fondation est prépondérante.

Le Bureau :

- ▶ Prépare les réunions du Conseil de gestion, en fixant l'ordre du jour de celles-ci, en vue de présenter les projets déposés auprès du Bureau ;
- ▶ Elabore le compte rendu des réunions du Conseil de gestion ;
- ▶ Elabore le rapport annuel d'activités, tant sur le plan moral que financier, et le présente au Conseil de gestion ;
- ▶ Contrôle l'exécution matérielle des projets retenus par le Conseil de gestion.

Le Trésorier :

- ▶ Tient en relation avec les services financiers et comptables de l'Université la comptabilité administrative de la Fondation ;
- ▶ Présente annuellement l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et le compte administratif de l'exercice clos au Conseil de gestion ;

Prépare le rapport financier présenté annuellement au Conseil d'administration de l'Université de La Rochelle.

6. Régime financier et comptable

La Fondation universitaire bénéficie d'une autonomie financière avec un budget propre annexé au budget de l'Université de La Rochelle. Le budget propre prend la forme d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Les présents statuts déterminent les modalités d'établissement des prévisions de recettes et de dépenses et fixent les règles particulières d'exécution des opérations de recettes et de dépenses et les dérogations aux règles de la comptabilité publique.

Les règles spéciales et dérogations adoptées pour la Fondation universitaire de l'Université de La Rochelle sont les suivantes :

- Le régime budgétaire choisi est celui des « crédits évaluatifs » ; les recettes nouvelles ne nécessitent pas une Décision Budgétaire Modificative d'approbation.
- Le régime comptable retenu est celui de la comptabilité de caisse, dérogeant ainsi aux principes généraux des droits constatés des établissements publics.

- En matière de marchés publics, il est décidé que le niveau d'appréciation des besoins et des seuils est constitué par la Fondation seule.

- Il est institué une régie d'avance de dépenses et de recettes avec un compte du Trésor associé.

La création de la régie d'avance est soumise à arrêté du Président de l'Université. Cet arrêté définit la nature des recettes et des dépenses concernées, le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur, le nom du régisseur et les conditions dans lesquelles il doit produire les justificatifs des recettes et des dépenses auprès de l'Agent comptable.

7. Dotation

La dotation est initialement composée des apports des premiers membres fondateurs.

La dotation est accrue :

- Par les apports ultérieurs en dotation des membres fondateurs,
- Du produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale,
- D'une fraction de l'excédent des ressources annuelles si nécessaire pour maintenir ou accroître sa valeur.

Le Conseil de gestion décidera chaque année de l'évolution de la dotation.

La liste des membres fondateurs, les montants versés et le calendrier des versements constituent une annexe des présents statuts.

8. Ressources de la Fondation

Les ressources annuelles de la Fondation se composent :

- Du revenu de la dotation formée par les contributions des membres fondateurs ;
- De la fraction consommable de la dotation qui ne peut excéder chaque année 20 % du total de la dotation ;
- Des dons et legs qui peuvent être ou non assortis de charges ;
- Des revenus des biens meubles et immeubles appartenant à l'établissement et dévolus à la fondation ;
- Des produits financiers ;
- Des subventions de l'Union européenne, de l'Etat, des collectivités locales et de tout autre institution ou organisme public ou non
- Des produits des partenariats ;
- De produits de ventes et des rémunérations pour services rendus ;
- Et de toutes les autres recettes autorisées par les lois et règlements.

Le Conseil d'administration de l'Université de La Rochelle pourra décider de mettre à la disposition de la Fondation un abondement annuel pour prendre en charge une partie de son fonctionnement.

L'université de La Rochelle ne pourra décider de dissoudre la fondation qu'après avis du conseil de Gestion et par décision du conseil d'administration de l'établissement. Les modalités de la dissolution seront définies par cette décision.

9. Dépenses de la Fondation

La Fondation engage des dépenses dans le strict respect de son objet, tel que défini dans les présents statuts.

Les dépenses annuelles de la Fondation se composent :

- Des achats de biens et de services ou d'équipements nécessaires à l'activité de la Fondation ;
- De subventions accordées à des personnes physiques ou morales de soutien à des projets et actions relevant de l'objet de la Fondation ;
- Du montant des aides sociales attribuées en application des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 821-1 du code de l'éducation ;
- Des charges découlant de l'acceptation de dons et legs qui en sont assortis ;
- Des frais de personnel et de gestion nécessaires à la réalisation des missions de la Fondation ;

- Des frais de gestion remboursés à l'Université de La Rochelle selon une convention qui sera conclue entre la Fondation et l'Université ;
- De manière générale de toute dépense concourant à l'accomplissement de ses missions.

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, les décisions engageant une dépense d'un montant supérieur à 500 000 euros par opération ou, pour les opérations présentant un caractère pluriannuel, supérieur à 1 000 000 euros ne seront exécutoires, qu'après approbation par le Conseil d'administration de l'Université de La Rochelle.

10. Modalités d'établissement des comptes

L'Agent comptable de l'Université de La Rochelle établit chaque année un compte financier propre à la Fondation qui est transmis au Président de l'Université. Il est annexé au compte financier de l'université et soumis pour approbation au Conseil d'administration de l'Université.

11. Contrôle interne et externe

Le contrôle des activités de la Fondation est assuré par :

- le Conseil d'administration de l'Université de La Rochelle, pour l'approbation annuelle des comptes et des prévisions de recettes et dépenses, sur présentation d'un rapport annuel d'activités,
- le Recteur, Chancelier des Universités, qui assure les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la Fondation.

Le contrôle portant sur les opérations financières est assuré dans les conditions prévues par les codes et règlements notamment par l'agent comptable, le commissaire aux comptes, la chambre régionale des comptes.

12. Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être préparé par le Bureau et adopté par le Conseil de gestion. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus dans les présents statuts, en particulier pour ce qui a trait à l'administration courante de la Fondation.

13. Révision des statuts

Toute modification des statuts de la Fondation est soumise à l'approbation du Conseil d'administration de l'Université de La Rochelle.

Approuvé par le conseil d'administration du 15 décembre 2008

Modifié par délibération du CA du 5 juillet 2010

Modifié par délibération du CA du 25 novembre 2013

**Délibération n° 2013-11-25-4-1-2 : Désignation des
représentants de l'ULR au conseil de gestion de la Fondation
« collège établissement »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, R. 719-194 et suivants,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu la délibération du conseil d'administration du 29 septembre 2008 approuvant la création d'une fondation universitaire à l'université de La Rochelle,
Vu la délibération n° 2013-11-25-4-1-1 modifiant les statuts de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la nomination des représentants de l'établissement suivants, au « collège établissement » de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle.

- Le directeur de la filiale de l'université de La Rochelle,
- La vice-présidente de la commission de la recherche et la vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
- La directrice de la communication,
- Un représentant des usagers

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

**Délibération n° 2013-11-25-4-1-3 : Désignation des membres du « collège des personnalités
qualifiées » de la fondation.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, R. 719-194 et suivants,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu la délibération du conseil d'administration du 29 septembre 2008 approuvant la création d'une fondation universitaire à l'université de La Rochelle,
Vu la délibération n° 2013-11-25-4-1-1 modifiant les statuts de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DECIDE la désignation des membres suivants, au « collège des personnalités qualifiées » de la fondation universitaire de l'université de La Rochelle.

- Le représentant de la communauté d'agglomération de La Rochelle,
- Le représentant du conseil général 17,
- Le représentant de la région Poitou-Charentes,
- Le représentant du CESER,
- Monsieur J. M. Baer,
- Un ancien étudiant.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président de l'université de La Rochelle
Gérard Blanchard

ARRÊTÉS

Arrêté n°2013-448 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention criminologie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2

- Vu la délibération n°2010-05-03-4-4 du conseil d'administration du 3 mai 2010 approuvant la création du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention criminologie,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention criminologie est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

André Giudicelli, professeur des universités, président

Didier Lambert, psychiatre

Jacques Puichaud, psychiatre

Florence Caurant, maître de conférences

Claire-Emmanuelle Modin, agent spécialisé Police Technique et Scientifique

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-449 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, notamment son article 18,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Jacques Bouineau, professeur des universités, président,

Olivier Debat, professeur des universités

Emmanuel Savatier, maître de conférences

Alice Mazeaud, enseignant-chercheur contractuelle

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente,
Pierre Mazet, maître de conférences
Philippe Sturm, maître de conférences
Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Marc Joyau, professeur des universités, président,
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences
Linda Arcelin Lecuyer, maître de conférences
Burt Kasparian, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Marc Joyau, professeur des universités, président,
Catherine Marie, professeur des universités
Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences
Alice Mazeaud, enseignant-chercheur contractuel

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Olivier Debat, professeur des universités, président,
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
Laurent Bordereaux, maître de conférences
Sabine Bertolaso, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences, présidente,
Stéphane Pinon, maître de conférences
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences
Despina Sinou, enseignant-chercheur contractuel

Le jury qui délivrera le titre de DEUG mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Marc Joyau, professeur des universités, président,
Catherine Marie, professeur des universités
Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences
Alice Mazeaud, enseignant-chercheur contractuel

Le jury qui délivrera le grade de licence droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences, présidente,
Stéphane Pinon, maître de conférences
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences
Despina Sinou, enseignant-chercheur contractuel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-450 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du master 1ère année du domaine droit, économie, gestion mention droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit pour l'année universitaire 2013-2014 est composé de :

Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences, président,

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Agnès de Luget, maître de conférences

Burt Kasparian, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président,

Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences

Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président,

Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences

Stéphane Pinon, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-451 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion, mention « activités juridiques » spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE**Article 1 :**

Le jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion, mention « activités juridiques », spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno Rivière, professeur associé, président,
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
Françoise Rouhaud, professeur certifié
Joëlle Rivalland, professionnelle, cabinet comptable
Joëlle Del Rey, professeur certifié

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-452 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité droit des affaires et de l'entreprise**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE**Article 1 :**

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité droit des affaires et de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Linda Arcelin Lecuyer, maître de conférences, présidente,
Olivier Debat, professeur des universités
Bruno Rivière, professeur associé
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité droit des affaires et de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Linda Arcelin Lecuyer, maître de conférences, présidente,
Olivier Debat, professeur des universités
Bruno Rivière, professeur associé
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-453 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme du master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité cadres territoriaux et environnementaux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité cadres territoriaux et environnementaux pour l'année universitaire 2013-2014 est composé de :

Laurent Bordereaux, maître de conférences, président,
Marc Joyau, professeur des universités
Pierre Mazet, maître de conférences
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité cadres territoriaux et environnementaux pour l'année universitaire 2013-2014 est composé de :

Laurent Bordereaux, maître de conférences, président,
Marc Joyau, professeur des universités
Pierre Mazet, maître de conférences
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-454 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité droit processuel

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE**Article 1 :**

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité droit processuel est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente,
Guy Bricard, huissier de justice
François-Xavier Morisset, maître de conférences
Didier Salvi, maître de conférences associé

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité droit processuel est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente,
Guy Bricard, huissier de justice
François-Xavier Morisset, maître de conférences
Didier Salvi, maître de conférences associé

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-455 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet niveau 2 « métiers du droit »**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011 relative au certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE**Article 1 :**

Le jury de délivrance de la certification c2i niveau 2 « métiers du droit », pour l'année universitaire 2013-2014, est composé de :

André Giudicelli, professeur des universités, président,
Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC),
Burt Kasparian, maître de conférences,
Vincent Courboulay, maître de conférences,
Jean-Marc Wallet, maître de conférences associé,

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-456 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme du master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité histoire du droit et des institutions

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du semestre 3 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité histoire du droit pour l'année universitaire 2013-2014 est composé de :

Didier Veillon, professeur des universités, président,
Éric Gojosso, professeur des universités
Frédéric Rideau, maître de conférences
Ahmed Slimani, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité histoire du droit pour l'année universitaire 2013-2014 est composé de :

Jacques Bouineau, professeur des universités, président,
Philippe Sturmel, maître de conférences
Burt Kasparian, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit spécialité spécialité histoire du droit pour l'année universitaire 2013-2014 est composé de :

Jacques Bouineau, professeur des universités, président,
Philippe Sturmel, maître de conférences
Burt Kasparian, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-458 du 19 octobre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance du grade de licence du domaine droit, économie, gestion, mention gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence notamment son article 18,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury des semestres 1 et 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Jean Desmazes, professeur des universités, président
Christelle Charbonnier, professeur certifié
Eve Lamendour, maître de conférences
Guillaume Vernhet, professeur agrégé
Cécile Cristau, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion et qui délivrera le titre de DEUG mention gestion est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Cécile Cristau, maître de conférences, présidente

Jean Desmazes, professeur des universités

Patrice Guder, professeur agrégé

Christelle Charbonnier, professeur agrégé

Charles Croué, maître de conférences

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention gestion est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Jean Desmazes, professeur des universités, président

Patrice Guder, professeur agrégé

Anne-Marie Pauquet, enseignant-chercheur contractuelle

Florence Euzéby, maître de conférences

Julie Mercier, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de licence droit, économie, gestion mention gestion est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Jean Desmazes, professeur des universités, président

Patrice Guder, professeur agrégé

Anne-Marie Pauquet, enseignant-chercheur contractuelle

Florence Euzéby, maître de conférences

Julie Mercier, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 19 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-459 du 19 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du master 1ère année du domaine droit, économie, gestion, mention sciences du management

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention sciences du management est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Jean Desmazes, professeur des universités, président,

Charles Croué, maître de conférences

Julien Viau, maître de conférences

Jean-Michel Soler, professeur agrégé

François Mayon, professeur associé

Joseph Egwurube, professeur agrégé

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise du domaine droit, économie, gestion mention sciences du management est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Jean Desmazes, professeur des universités, président,
Charles Croué, maître de conférences
Julien Viau, maître de conférences
Jean-Michel Soler, professeur agrégé
François Mayon, professeur associé
Joseph Egwurube, professeur agrégé

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 19 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-460 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion, mention sciences du management spécialité marketing des services

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention sciences du management spécialité marketing des services est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Charles Croué, maître de conférences, président,
Isabelle Sueur, maître de conférences
Jean-Charles Rico, maître de conférences
Florence Euzéby, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention sciences du management spécialité marketing des services est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Charles Croué, maître de conférences, président,
Isabelle Sueur, maître de conférences
Jean-Charles Rico, maître de conférences
Florence Euzéby, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n ° 2013-461 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du grade de master du domaine droit, économie, gestion, mention sciences du management spécialité système d'information appliqué au management

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention sciences du management spécialité système d'information appliqué au management est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Jean-Michel Soler, professeur agrégé, président,

Jean Desmazes, professeur des universités

Laurence Checroun, professeur associé

Pascal Estrailier, professeur des universités

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention sciences du management spécialité système d'information appliqué au management est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Jean-Michel Soler, professeur agrégé, président,

Jean Desmazes, professeur des universités

Laurence Checroun, professeur associé

Pascal Estrailier, professeur des universités

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-462 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion, mention sciences du management spécialité management des activités hôtelières et touristiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention sciences du management spécialité management des activités hôtelières et touristiques est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Julien Viau, maître de conférences, président,

Mathieu Paquerot, maître de conférences

Jean-Michel Soler, professeur agrégé

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention sciences du management spécialité management des activités hôtelières et touristiques est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Julien Viau, maître de conférences, président,

Mathieu Paquerot, maître de conférences

Jean-Michel Soler, professeur agrégé

Jean-Charles Rico, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-463 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion, mention sciences pour l'environnement spécialité management environnemental

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement spécialité management environnemental est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

François Mayon, professeur associé, président,

Eve Lamendour, maître de conférences

Frédéric Rousseau, maître de conférences

Anne-Marie Pauquet, enseignante contractuelle

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement spécialité management environnemental est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

François Mayon, professeur associé, président,

Eve Lamendour, maître de conférences

Frédéric Rousseau, maître de conférences

Anne-Marie Pauquet, enseignante contractuelle

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-464 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion, mention administration des entreprises spécialité management général

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention administration des entreprises spécialité management général est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Mathieu Paquerot, maître de conférences, président,
Isabelle Sueur, maître de conférences
Julien Viau, maître de conférences
Jean Desmazes, professeur des universités
Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention administration des entreprises spécialité management général est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Mathieu Paquerot, maître de conférences, président,
Isabelle Sueur, maître de conférences
Julien Viau, maître de conférences
Jean Desmazes, professeur des universités
Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise du domaine droit, économie, gestion mention administration des entreprises spécialité management général est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Mathieu Paquerot, maître de conférences, président,
Isabelle Sueur, maître de conférences
Julien Viau, maître de conférences
Jean Desmazes, professeur des universités
Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention administration des entreprises spécialité management général est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Mathieu Paquerot, maître de conférences, président,
Isabelle Sueur, maître de conférences
Julien Viau, maître de conférences
Jean Desmazes, professeur des universités
Jean-Charles Rico, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2013-465 du 29 octobre 2013 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention management et ressources humaines

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,

Vu la délibération n°2011-03-14-2-5 du conseil d'administration du 14 mars 2011 approuvant la création du diplôme d'université management et ressources humaines,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion

ARRETE

Article 1 :

Le jury du diplôme d'université du domaine droit, économie, gestion mention management et ressources humaines est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Anne-Marie Pauquet, enseignante contractuelle, présidente,

Jean Desmazes, professeur des universités,

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences,

Frédérique Deloffre Vye, consultante , société Croissens Consulting

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2013

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013- 521 du 21 novembre 2013 portant délégation de signature (bordereaux de suivi des déchets)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,
- Vu le code de l'environnement, notamment l'article R. 541-45,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

Délégation est donnée aux agents ci-dessous désignés pour signer au nom du président de l'université les bordereaux de suivi des déchets dans les domaines respectivement indiqués :

Nom de l'agent	Domaine
CHEMINADE Myriam	Déchets dangereux
DE LARRARD Pierre Yves	Déchets dangereux
DONDIN Jean-Philippe	Déchets des équipements électriques et électroniques issus des activités de la DSI

Article 2

Le présent arrêté remplace l'arrêté n° 2012- 282 du 4 septembre 2012. La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 novembre 2013.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-530 du 26 novembre 2013 relatif à la recevabilité des listes de candidatures pour le renouvellement de deux sièges du collège « usagers » au conseil de l'IUT de La Rochelle, scrutin du 3 décembre 2013**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'IUT,
Vu l'arrêté n° 2013-468 du 5 novembre 2013 relatif à l'organisation des élections des représentants usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle,

ARRÊTE**Article 1**

Est déclarée recevable pour le renouvellement d'un siège du collège « usagers » au conseil de l'IUT de La Rochelle la liste de candidatures suivante :

N° d'ordre	NOM – Prénom	Liste : « Année spéciale »
1	MILLIAC BUCZEK Béatrice	
2	MIGNON Yann	

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 novembre 2013.

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-531 du 26 novembre 2013 relatif à la recevabilité des candidatures pour le renouvellement d'un siège du collège « professeurs des universités » au conseil de l'IUT de La Rochelle, scrutin du 3 décembre 2013

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts de l'IUT,

Vu l'arrêté n° 2013-469 du 5 novembre 2013 relatif à l'organisation des élections des représentants des professeurs des universités au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

Est déclarée recevable pour le renouvellement d'un siège du collège « professeurs des universités et assimilés » au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle, la candidature suivante :

Mohamed Yacine GHAMRI DOUDANE

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 novembre 2013.

Le président de l'université
Gérard Blanchard